

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Ivaco Inc.

Interdit à Ivaco Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers, ses rapports de gestion et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 31 mars et 30 juin de 2005 à 2012, ses états financiers, ses rapports de gestion et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 30 septembre de 2004 à 2011 ainsi que ses états financiers, ses rapports de gestions et ses attestations annuelles des exercices terminés les 31 décembre 2004 à 2011 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 10 octobre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0203

6.5.2 Révocations d'interdiction

OutdoorPartner Media Corporation

Révoque la décision 2011-FIIC-0188, prononcée le 26 juillet 2011, adressée à OutdoorPartner Media Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 15 octobre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0208